



CONSEIL MUNICIPAL

Comptes rendus Année

2017

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 9 mars 2017

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 14 présents + 1 procuration - quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Ghislaine DUROC est nommée secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour :

Demande ajout d'un point :

Point 7 bis: Consultation projet de la Nappe Astienne

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 décembre 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016.

Vote pour à l'Unanimité

A – ADMINISTRATION GENERALE

4. Communication des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 29 mars 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

16/32 du 13 décembre : Régie Jeunesse

Afin que les commerçants du site du port du Chichoulet participent aux frais d'organisation des « Nocturnes du Chichoulet », décision d'instaurer à leur encontre une redevance d'un montant de 50, 00 € par marché.

16/30 du 14 septembre 2016 – Tarifs Régies Services Extrascolaires

Décision de modifier les tarifs de la Régie Jeunesse comme suit :

-Tarif A : Camp Ado – Ce tarif sera modifié ponctuellement en fonction du montant des séjours organisés. Ainsi, pour le séjour organisé à Londres du 6 au 8 mai 2016, il est instauré un tarif basé sur le quotient familial des familles.

-Tarif B : Acompte inscription séjours : 25, 00 €

-Tarif C : Inscriptions salle ados : 10, 00 €

-Tarif D : Animations ponctuelles :

- D1 : 3, 00 €

- D2 : 5, 00 €

- D3 : 10, 00 €

17/01 du 25 janvier 2017 – Ouverture de crédit n° 2

Afin de maintenir le montant de la trésorerie nécessaire au paiement des salaires et charges de personnel du Service Public Administratif et Culturel de VENDRES, décision de faire procéder à

une ouverture de crédit d'un montant de 139 030, 52 € à l'article 65737 : *Subvention de fonctionnement aux autres établissements publics locaux* .

Le mandatement correspondant sera immédiatement émis à l'attention du Budget du SPAC.

Présentation

5. Avis projet d'implantation d'un parc éolien sur la Commune par la société NORDEX FRANCE

Propositions,

considérant les éléments suivants :

- 1.** le souhait des élus vendrois de développer les énergies renouvelables sur leur territoire,
- 2.** le fait que le site retenu à l'est de la ZAE Via Europa paraît approprié pour ce type de projet, d'autant plus que la Commune de SAUVIAN a choisi d'implanter un parc éolien sur son territoire, donc à proximité immédiate du premier site retenu,
- 3.** la proximité du centre de tri postal employant plus de 500 salariés et du domaine équestre de la Vidalle ne semble pas approprié pour développer ce type d'activités,

- d'encourager exclusivement la société NORDEX France à poursuivre le Projet,
- de ne retenir pour l'implantation d'un parc éolien que le site en limite de la Commune de SAUVIAN, à l'est de la ZAE Via Europa,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette action notamment les conventions d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et les servitudes de passage de câbles.

Vote pour à l'unanimité, moins 1 abstention (Mme Danielle ALEXANDRE)

6. Autorisation signature convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Propositions, vu le projet de Convention établi par le Conseil Départemental de l'Hérault ayant pour objet l'assistance technique pour l'assainissement collectif :

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander la mise à disposition des services du Département de l'Hérault dans le domaine de l'assainissement collectif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au Budget Assainissement et Eau Potable la participation à ce service pour la somme de 3276, 80 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote pour à l'unanimité

7. Avis Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron

Proposition, vu le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins de l'Orb et du Libron, validé par la Commission Locale de l'Eau et soumis à l'avis des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, des Chambres Consulaires, des Communes, de leurs Groupements compétents, des Etablissements Publics Territoriaux de Bassins ainsi que des Comités de Bassins intéressés :

- d'approuver le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Bassins de l'Orb et du Libron.

Vote pour à l'unanimité

8. Rapport réponses aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Proposition, vu le rapport détaillant les réponses apportées par la Commune aux observations définitives de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes portant sur sa gestion au cours des exercices 2009 et suivants :

- de prendre acte de ce dernier rapport.

Vote pour à l'unanimité

B – FINANCES

9. Avis rapports CLECT La Domitienne

Proposition, vu les Rapports de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) entre la Communauté de Communes La Domitienne et les Communes membres qui s'est réunie les 7 décembre 2016 et 1er février 2017, ces derniers n'apportant aucune observation particulière :

d'approuver les rapports de la CLECT présentés par Monsieur le Maire.

Vote pour à l'unanimité

10. Ouverture de Crédit Budget Jeunesse

Considérant que le quart des crédits ouverts au Budget d'Investissement 2016, non compris les crédits afférents au montant de la dette, s'élève à **31 200 euros** ; proposition d'autoriser le prélèvement des sommes de :

- 2 967,60 € sur l'article 2183 : *Matériel de bureau et matériel informatique* pour permettre le mandatement d'une facture présentée par la société AGS CLOUS ;
- 408,00 € sur l'article 2188 : *Autres immobilisations corporelles* pour permettre le mandatement d'une facture présentée par la société AGRIPAL CLOTURES, le solde des crédits ouverts étant ainsi ramené à 27 824,40 euros.

Vote pour à l'unanimité

11. Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2016 du budget PRINCIPAL transmis par le Receveur Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 94 688,42 €
- Résultat d'Investissement de l'Exercice : + 669 870,37 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 194 688,42 €
- Résultat de clôture d'Investissement : + 946 727,42 €

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal

Vote pour à l'unanimité, moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE)

12. Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du budget Principal établi par les services municipaux, est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion 2016 du budget Principal réalisé par Monsieur le Receveur Municipal.

En effet, le Compte Administratif 2016 fait apparaître les Résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 94 688,42 €
- Résultat d'Investissement de l'exercice : + 669 870,37 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 194 688,42 €
- Résultat de clôture d'investissement : + 946 727,42 €

Il propose:

- de prendre acte de la concordance du Compte de Gestion 2016 du budget Principal avec le Compte Administratif 2016 du budget Principal,

- de voter le Compte Administratif 2016 du budget annexe Principal tel qu'établi par les services municipaux.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix (celle de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote) et moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE)

13. Budget Assainissement et Eau Potable : Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2016 du budget Assainissement et Eau Potable transmis par le Receveur Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 224,78 €
- Résultat d'Investissement de l'Exercice : + 1 432 754,53 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 39 245,00 €
- Résultat de clôture d'Investissement : + 1 626 804,00 €

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe Assainissement et Eau Potable.

Vote pour à l'unanimité, moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE)

14. Budget Assainissement et Eau Potable : Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Assainissement et Eau Potable » établi par les services municipaux, est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « Assainissement et Eau Potable » réalisé par Monsieur le Receveur Municipal.

En effet, le Compte Administratif 2016 fait apparaître les Résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 224,78 €
- Résultat d'Investissement de l'exercice : + 1 432 754,53 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 39 245,00 €
- Résultat de clôture d'investissement : + 1 626 804,00 €

Il propose :

- de prendre acte de la concordance du Compte de Gestion 2016 du budget annexe « Assainissement et Eau Potable » avec le Compte Administratif 2016 du budget annexe Assainissement et Eau Potable,
- de voter le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Assainissement et Eau Potable » tel qu'établi par les services municipaux.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix (celle de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote et 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE)

15. Budget Tourisme : Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « TOURISME » transmis par le Receveur Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 411 864,72 €
- Résultat d'Investissement de l'Exercice : - 205 839,19 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 411 864,72 €

- Résultat de clôture d'Investissement : - 205 839,19 €

Il propose d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe « TOURISME ».

Vote pour à l'unanimité, moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE).

16. Budget Tourisme : Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du budget annexe « TOURISME » établi par les services municipaux, est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « TOURISME » réalisé par Monsieur le Receveur Municipal.

En effet, le Compte Administratif 2016 fait apparaître les Résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 411 864,72 €
- Résultat d'Investissement de l'exercice : - 205 839,19 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 411 864,72 €
- Résultat de clôture d'investissement : - 205 839,19 €

Il propose :

- de prendre acte de la concordance du Compte de Gestion 2016 du budget annexe « TOURISME » avec le Compte Administratif 2016 du budget annexe « TOURISME » ;
- de voter le Compte Administratif 2016 du budget annexe « TOURISME » tel qu'établi par les services municipaux.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix (celle de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote) et 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE).

17. Budget Jeunesse : Approbation du Compte de Gestion 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « TOURISME » transmis par le Receveur Municipal, fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 1 622,64 €
- Résultat d'Investissement de l'Exercice : + 9 564,64 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 1 622,64 €
- Résultat de clôture d'Investissement : + 9 564,64 €

Il propose d'approuver le Compte de Gestion 2016 du Budget annexe « JEUNESSE »

Vote pour à l'unanimité, moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE).

18. Budget Jeunesse : Vote du Compte Administratif 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 du budget annexe « JEUNESSE » établi par les services municipaux, est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion 2016 du budget annexe « JEUNESSE » réalisé par Monsieur le Receveur Municipal.

En effet, le Compte Administratif 2016 fait apparaître les Résultats suivants :

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 1 622,64 €
- Résultat d'Investissement de l'exercice : + 9 564,64 €

- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 1 622,64 €

- Résultat de clôture d'investissement : + 9 564,64€

Il propose :

- de prendre acte de la concordance du Compte de Gestion 2016 du budget annexe « JEUNESSE » avec le Compte Administratif 2016 du budget annexe « JEUNESSE » ;

- de voter le Compte Administratif 2016 du budget annexe « JEUNESSE » tel qu'établi par les services municipaux.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix (celle de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote) et moins 3 voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE).

19. Demandes de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau – rue de l'Egalité

Propositions :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement et d'eau potable présenté dont le montant total est évalué à 219 759.09 € HT soit 263 710.91 € TTC,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune, aide qui sera par la suite reversée à la Commune dans le cadre du guichet unique du contrat départemental et s'engage à rembourser au Département la subvention perçue en cas de non-respect des obligations.

Vote pour à l'unanimité

20. Demande Subvention Action Association Patrimoine et Nature

Afin de couvrir les frais liés au remboursement d'une facture de la SACEM pour l'animation musicale de la Fête de la Transhumance 2016, ainsi que les frais liés à l'accueil des enfants au Centre Aéré Les Sablières dans le cadre des vacances du Secours Populaire Français, proposition d'ordonner le mandatement d'une subvention dite « ACTION » en faveur de l'association Patrimoine et Nature, sur l'article 6574 : *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*, d'un montant de 1 484,88 €.

Vote pour à l'unanimité

C – PERSONNEL MUNICIPAL

21. Modification du Tableau des Effectifs

Suite à une réorganisation de certains services de la Commune, proposition d'adopter les modifications du tableau des effectifs au 15 Mars 2017 par :

la création de :

- un emploi d'adjoint technique Territorial à Temps non Complet, à raison de 20 heures 30 hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

22. Modification du Régime Indemnitaire au 15 mars 2017 – Filière technique

Proposition de modifier comme suit la Délibération du 25 Juin 2015 :

TITRE I – FILIERE TECHNIQUE

ARTICLE 1 : sont instituées au bénéfice de l'Adjoint Technique Territorial chargé de la direction de l'ALSH été Maternel, ALSH petites vacances et de l'ALSH mixte des mercredis après midis :

- l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) au taux moyen prévu par le décret susvisé, affecté du coefficient 6,836,
- l'Indemnité d'Exercice des Missions (IEM) au montant de référence prévu par l'arrêté susvisé, affecté du coefficient 0,525.

TITRE II – MODALITES DE VERSEMENT

ARTICLE 2 : les primes et indemnités, lorsqu'elles ne rémunèrent pas un événement ponctuel, sont versées mensuellement à terme échu.

TITRE III– DIVERS

ARTICLE 3 : les primes et indemnités susvisées seront automatiquement revalorisées en fonction des textes en vigueur.

ARTICLE 4 : l'inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'adaptation de ce régime indemnitaire, pour prendre en compte les avancements et revalorisations, est prévue au budget Jeunesse.

ARTICLE 5 : les dispositions de la présente délibération sont applicables à compter du 15 mars 2017.

Vote pour à l'unanimité

23. Autorisation signature convention renouvellement mise à disposition CCAS Multi Accueil

Considérant qu'une convention de mise à disposition partielle d'un adjoint technique de la Commune auprès du CCAS, au sein de la structure multi accueil petite enfance, a été signée pour une durée de trois ans, à compter du 1er avril 2014, il s'avère nécessaire de la renouveler pour une durée supplémentaire de trois ans, à compter du 1er avril 2017.

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition avec le CCAS.

Vote pour à l'unanimité

24. Remboursement au Centre de Gestion de l'Hérault : frais liés à l'organisation des sélections professionnelles

Proposition de procéder, à l'issue des sessions de sélections professionnelles, au remboursement au CDG 34 de la rémunération et des frais de missions liés à l'organisation de la sélection.

Vote pour à l'unanimité

D - URBANISME

25. Transfert de la compétence PLU à la Domitienne

Considérant :

- que la compétence PLU reste le meilleur moyen pour la Commune d'agir sur l'organisation du territoire, du cadre de vie des citoyens en tenant compte des spécificités locales (patrimoine, environnement, architecture...).

- que la Commune a déjà engagé la révision générale de son PLU,

proposition de s'opposer au transfert à un échelon intercommunal de la compétence PLU.

Vote pour à l'unanimité moins 4 abstentions (MM. Christophe ROBIN, Jean-Claude LACHAMBRE, Mmes Danielle ALEXANDRE et Pascale BAPTISTE)

26. Autorisation signature PUP avec la SCCV Les Séniories de Vendres

Dans le cadre d'un aménagement global du secteur Ouest de la commune qui correspond à la création d'un groupe scolaire regroupant une crèche, une maternelle et l'école primaire existante ainsi que la réalisation d'une résidence pour séniories indépendants d'environ 70 villas, et considérant l'importance des aménagements connexes à réaliser tels que l'aménagement d'un sens unique au niveau de la rue du Stade, la mise en sécurité des cheminements doux vers les commerces du village, la réfection de la rue du Stade, l'extension des réseaux, la modification du document d'urbanisme, le groupe les Séniories avait proposé une participation financière à la collectivité afin d'aider cette dernière à supporter les investissements qu'elle a et / ou qu'elle aura à assumer.

Propositions :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dite de « Projet Urbain Partenarial » qui rappellera entre autre les travaux que la Commune devra réaliser, le montant de la participation du groupe les Séniories à savoir 956 476 euros, l'échelonnement des paiements ainsi que la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement à savoir 4 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits actes, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

- autoriser Monsieur le Maire à exonérer le groupe les Séniories de taxe d'aménagement pour une durée de 4 ans à compter de l'affichage en mairie de la mention de la signature de la convention.

Vote pour à l'unanimité

27 – Rétrocession voirie réseaux Lotissement La Fontainette – Parcelle AP 1056

Propositions :

- d'acquérir, pour l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AP 1056, d'une contenance de 194 m², appartenant à l'Association Syndicale « Le Parc de Vénus » représentée par Mme GOTTLIB-

ZEH Marine (Présidente de l'ASL).

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Maître GONDARD, notaire à CAZOULS-LES-BEZIERS, pour l'élaboration des actes inhérents à ces acquisitions ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits actes, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

précision étant faite que les frais dudit notaire pour l'élaboration de cet acte sont à la charge de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

28 – Rétrocession pour l'euro symbolique du fossé d'Horizon Bleu

Propositions :

- d'acquérir, pour l'euro symbolique, d'une partie de la parcelle AV 688 équivalent à 602m², appartenant aux copropriétaires du PRL Horizon Bleu,

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Maître GONDARD, notaire à CAZOULS LES BEZIERES, pour l'élaboration des actes inhérents à ces acquisitions,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits actes, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,

précision étant faite que les frais dudit notaire pour l'élaboration de cet acte sont à la charge du vendeur.

Vote pour à l'unanimité

E - QUESTIONS DIVERSES

29. Questions orales : Sans objet

30. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) : Sans objet

31. Informations municipales : Sans objet

A Vendres, le 16 mars 2017

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du Jeudi 13 avril 2017

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 11 présents + 1 procuration - quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH est nommée secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour :

Demande ajout de deux points :

Point 21 bis : Avis du Conseil Municipal sur le Plan de Prévention des Risques
Inondation – phase concertation

Point 21 ter : Avis modification simplifiée n° 4 du PLU de Sérignan

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 9 mars 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mars 2017.

Vote pour à l'Unanimité

A – ADMINISTRATION GENERALE

4. Communication des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 29 mars 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

17/02 du 16 mars 2017 : Assurance SMACL – Avenant n° 3 Pacte Dommages Causés à Autrui

Décision de conclure l'avenant n° 3 au contrat Dommages causés à autrui – défense et recours en date du 6 mars 2017 proposé par la SMACL qui revise les cotisations de l'année 2016 en fonction du montant des salaires bruts versés sur ladite année.

17/04 du 17 mars 2017 – Décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER – Contentieux Commune de VENDRES/TBM CONSTRUCTION

Décisions :

- d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER au nom et pour le compte de la Commune aux fins d'un recours indemnitaire dans le cadre du contentieux TBM CONSTRUCTION

- de désigner Maître Chantal GIL, avocat plaidant, pour défendre la Commune dans ce contentieux.

Présentation

5. Autorisation signature convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les établissements recevant du public – DCM n° 17/041301

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de Convention établi par le SDIS 34 dont l'objectif est de fixer les modalités de mise à disposition des données concernant les établissements recevant du public (ERP), via les logiciel SIS WEB PREVENTION.

Vote pour à l'unanimité

6. Approbation acte constitutif du groupement de commandes achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques - HERAULT ENERGIES – DCM n° 17/041302

Propositions,

considérant les éléments suivants :

qu'il est dans l'intérêt de la Commune de VENDRES d'approuver l'acte constitutif de groupement de commandes avec Hérault Energies pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques pour ses besoins propres, qui permet, entre autres, de s'affranchir de la gestion des procédures (documents techniques et administratifs, publicité, analyse et sélection des offres), tout en conservant la maîtrise du marché (son exécution notamment au travers des paiements de factures),

qu'eu égard à son expérience, le Syndicat HERAULT ENERGIES entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

que l'adhésion à ce groupement de commandes avec Hérault Energies ne fait pas obligation à la Commune d'acquérir des véhicules électriques et hybrides rechargeables,

- d'approuver l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical d'HERAULT ENERGIES, du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques, hybrides, hybrides rechargeables ou thermiques.

- d'autoriser le Président d'HERAULT ENERGIES, en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la commune, (la communauté, le syndicat...) sera partie prenante.

Vote pour à l'unanimité

B – FINANCES

7. Redevance d'Occupation du Domaine Public par FRANCE TELECOM 2015- DCM n° 17/041303

Proposition de fixer pour les ouvrages de France Télécom installés sur le domaine public communal non routier de Vendres, la base de tarification suivante :

- Autres immobilisations par mètre carré au sol : 871,99 €

Vote pour à l'unanimité

8. Vente véhicules et matériels communaux – DCM n° 17/041304

Considérant que les véhicules et matériels ci-dessous ne sont plus en état d'être utilisés et peuvent être proposés à la vente ;

Considérant que trois administrés ainsi que la société « Tilt Auto » proposent de se porter

acquéreurs de certains de ces biens ;

proposition d'accéder à leur requête et d'en fixer les prix de vente, à savoir :

1 tondeuse YANMAR année 1998	<u>N° Inventaire 1-2017</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute : 100,00 €		 €
Valeur Nette Non amorti		Acheteur : Luc MOUCHON
1 VOLKSWAGEN TARO 4X4 année 1994	<u>N° Inventaire 378</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute 12 940,18		 €
Valeur Nette Non amorti		Acheteur : Franck ESTAQUE
1 minibus CITROEN JUMPER année 1997	<u>N° Inventaire TS1</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute 65 273,71 €		 €
Valeur Nette 32 338,74 €		Acheteur : TILT AUTO
1 minibus RENAULT MASTER année 2000	<u>N° Inventaire 2-2017</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute : 2 990,00 €		 €
Valeur Nette : Non amorti		Acheteur : TILT AUTO
1 moteur hors bord SUZUKI 30CV année 2003	<u>N° Inventaire 262</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute 2 000,89 €		 €
Valeur Nette Non amorti		Acheteur : Luc MOUCHON
1 moteur hors bord SUZUKI 25CV année 2000	<u>N° Inventaire 414</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute 2 219,96 €		 €
Valeur Nette Non amorti		Acheteur : Eric SAHUC
1 moteur hors bord TOHATSU 25CV année 2005	<u>N° Inventaire 3-2017</u>	PRIX DE VENTE
Valeur Brute 3 800,00 €		 €
Valeur Nette Non amorti		Acheteur : Eric SAHUC

Vote pour à l'unanimité

9. Avenant n° 1 Pacte Financier et fiscal Domtienne – DCM n° 17/041305

Proposition d'approuver l'Avenant N°1 pour l'année 2017 à la convention-cadre du Pacte Financier et Fiscal 2015-2020 de l'ensemble intercommunal.

Vote pour à l'unanimité

10. Budget Principal : Vote des 3 Taxes – DCM n° 17/041306

Proposition d'augmenter les taux des trois taxes locales :

	2016	2017

-- Taxe d'habitation : + 2,5 %	14,37 %	14,73 %
- Taxe Foncier Bâti : + 7,5 %	18,33 %	19,70 %
- Taxe Foncier Non bâti : + 2,5 %	68,68 %	70,40 %
<i>Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE)</i>		

11. Budget Principal – Affectation du résultat 2016 – DCM 17/041307

Le Compte Administratif du budget PRINCIPAL, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 mars 2017 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 94 688,42 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : +194 688,42€

Le résultat de la section de fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation, soit en report, à nouveau, pour incorporer une partie de ce Résultat dans sa section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement, cette affectation devant, dans tous les cas, permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement ;

Propositions

- d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
 - compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 80 000,00 €
 - compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 114 688,42 €
- le report du résultat d'investissement :
 - compte 001 : Résultat d'investissement reporté : 946 727,42 €

Vote pour à l'unanimité, moins 1 abstention (M. Jean-Claude LACHAMBRE)

12. Budget Principal : Vote du Budget Primitif 2017 – DCM n° 17/041308

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses à hauteur d'un montant de 4 988 703,14 euros et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 3 481 541,39 €
- Recettes : 3 481 541,39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 1 587 161,75 €
- Recettes : 1 587 161,75 €

Proposition d'adopter le Budget Primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE)

13. Budget Assainissement et Eau Potable : Affectation du résultat 2016 – DCM n° 17/041309

Le Compte Administratif du budget Assainissement et Eau Potable, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 mars 2017 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 224,78 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 39 245,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation, soit en report, à nouveau, pour incorporer une partie de ce Résultat dans sa section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement, cette affectation devant, dans tous les cas, permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement ;

Propositions :

- d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
 - compte 002 : *Résultat de fonctionnement reporté* : 39 245,00 €
 - compte 1068 : *Excédent de fonctionnement capitalisé* : néant
- le report du résultat d'investissement :
 - compte 001 : *Résultat d'investissement reporté* : 1 790 561,62 €

Vote pour à l'unanimité, moins 1 abstention (M. Jean-Claude LACHAMBRE).

14 Budget Assainissement et Eau Potable : Vote du Budget Primitif – DCM n° 17/041310

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses à hauteur d'un montant de 2 848 079,16 € et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 463 651,80 €
- Recettes : 463 651,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 2 384 427,36 €
- Recettes : 2 384 427,36 €

Proposition d'adopter le Budget Primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE).

15 Budget Jeunesse : Affectation du résultat – DCM n° 17/041311

Le Compte Administratif du budget JEUNESSE, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 mars 2017 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 1 622,64 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 1 622,64 €

Le résultat de la section de fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation, soit en report, à nouveau, pour incorporer une partie de ce Résultat dans sa section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement, cette affectation devant, dans tous les cas, permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement ;

Propositions :

- d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
 - compte 002 : *Résultat de fonctionnement reporté* : 1 622,64 €
 - compte 1068 : *Excédent de fonctionnement capitalisé* : néant
- le report du résultat d'investissement :
 - compte 001 : *Résultat d'investissement reporté* : 9 564,64 €.

Vote pour à l'unanimité, moins 1 abstention (M. Jean-Claude LACHAMBRE).

16. Budget Jeunesse : Vote du Budget Primitif 2017 – DCM n° 17/041312

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses à hauteur d'un montant de 917 181,80 € et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 878 432,80 €
- Recettes : 878 432,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 38 749,00 €
- Recettes : 38 749,00 €

Proposition d'adopter le Budget Primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE).

17. Budget Tourisme : Affectation du résultat 2016 – DCM n° 17/041313

Le Compte Administratif du budget TOURISME, voté par le Conseil Municipal dans sa séance du 9 mars 2017 fait apparaître les résultats suivants:

- Résultat de Fonctionnement de l'Exercice : + 411 864,72 €
- Résultat de clôture de Fonctionnement : + 411 864,72 €

Le résultat de la section de fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation, soit en report, à nouveau, pour incorporer une partie de ce Résultat dans sa section de Fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement, cette affectation devant, dans tous les cas, permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'Investissement ;

Propositions :

- d'affecter le Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :
 - compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : néant
 - compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 411 864,72 €
- le report du résultat d'investissement :
- compte 001 : Résultat d'investissement reporté : néant

Vote pour à l'unanimité, moins 1 abstention (M. Jean-Claude LACHAMBRE).

18. Budget Tourisme : Vote du Budget Primitif 2017 – DCM n° 17/041314

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre tant en Recettes qu'en Dépenses à hauteur d'un montant de 1 577 120,52 € et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 842 205,00 €
- Recettes : 842 205,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 734 915,52 €
- Recettes : 734 915,52 €

Proposition d'adopter le Budget Primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix contre (M. Jean-Claude LACHAMBRE)

C – PERSONNEL MUNICIPAL

19. Actualisation du RIFSEEP au 1er janvier 2017 – DCM n° 17/041315

Considérant qu'il convient de rajouter dans la liste des bénéficiaires du RIFSEEP le cadre d'emploi des adjoints Territoriaux du Patrimoine à compter du 1er janvier 2017 ;
proposition de modifier comme suit la Délibération du 15 décembre 2016 :

- **Il est rajouté** dans le tableau figurant au point **1.1 IFSE**, dans la liste des cadres d'emplois de catégorie C concernés par la mise en place du RIFSEEP, le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine.

Ainsi, les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

Catégorie d'emplois	Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel IFSE
A	Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	Direction des services	36 210,00 €
		Groupe 2	Chef de pôle	32 130,00 €
		Groupe 3	Direction de service	25 500,00 €
		Groupe 4	Direction de service sans encadrement	20 400,00 €
B	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Educateurs territoriaux des APS	Groupe 1	Responsable de service	17 480,00 €
		Groupe 2	Adjoint au responsable de service	16 015,00 €
		Groupe 3	Expertise	14 650,00 €
C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints d'animation territoriaux Opérateurs territoriaux des APS ATSEM Agents sociaux territoriaux Adjoints territoriaux du patrimoine	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	11 340,00 €
		Groupe 2	Agent d'exécution	10800

Il est rajouté dans le tableau figurant au point **1.2 CIA**, dans la liste des cadres d'emplois de catégorie C concernés par la mise en place du RIFSEEP, le cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux du Patrimoine.

Ainsi, les groupes de fonctions et les montants maximum annuels sont fixés comme suit :

Catégorie d'emplois	Cadre d'emplois	Groupe	Emploi	Montant maximal individuel annuel CIA
A	Attachés territoriaux Secrétaires de mairie	Groupe 1	Direction des services	6 390,00 €
		Groupe 2	Chef de pôle	5 670,00 €
		Groupe 3	Direction de service	4 500,00 €
		Groupe 4	Direction de service sans encadrement	3 600,00 €
B	Rédacteurs territoriaux Animateurs territoriaux Educateurs territoriaux des APS	Groupe 1	Responsable de service	2 380,00 €
		Groupe 2	Adjoint au responsable de service	2 185,00 €
		Groupe 3	Expertise	1 995,00 €
C	Adjoints administratifs territoriaux Adjoints d'animation territoriaux Opérateurs territoriaux des APS ATSEM Agents sociaux territoriaux Adjoints territoriaux du Patrimoine	Groupe 1	Encadrement de proximité, expertise	1 260,00 €
		Groupe 2	Agent d'exécution	1 200,00 €

- L'article 1.1 du titre III relatif à la maladie est modifié comme suit :

« Il sera appliqué une suppression de 1/20^{ème} du régime indemnitaire mensuel à chaque jour d'absence et ce dès le premier jour, quelque soit le motif de l'absence non autorisée par l'autorité territoriale, quelque soit le rythme ou la durée de travail hebdomadaire de l'agent. Cette retenue sera effectuée le mois suivant l'absence.

Les absences dont il est ici question concernent les congés de longue maladie, longue durée, grave maladie mais aussi maladie ordinaire, accident de service imputable à l'agent ou maladie professionnelle, de toutes durées.

Ce ratio de 1/20^{ème} de retenue sera appliqué à toute période d'arrêt de l'agent (du 1er jour d'arrêt au dernier jour d'arrêt hors repos hebdomadaire).

Le régime indemnitaire est maintenu intégralement pendant les congés pour maternité, paternité et adoption et pendant le temps partiel thérapeutique. »

Vote pour à l'unanimité

20. Recrutements employés saisonniers saison estivale 2017 – DCM n° 17/041316

Considérant le surcroît de travail pendant la période estivale, proposition de créer les postes suivants :

- 2 adjoints techniques à temps complet pour la période du 5 Juin au 18 septembre 2017,
- 2 adjoints techniques à temps complet pour la période du 3 juillet au 3 août 2017,
- 2 adjoints techniques à temps complet pour la période du 3 août au 3 septembre 2017,
- 1 adjoint d'animation à temps non complet (22 h 30 hebdomadaires) chargé de l'animation et de la surveillance des enfants au sein de l'ALSH maternel, du 10 au 30 juillet 2017.

précisions faites que :

- ces agents seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 347, Majoré 325 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1,
- qu'ils seront autorisés à effectuer des heures supplémentaires à concurrence de 25 heures par mois,
- que la dépense correspondante est prévue à l'article 64131 – personnel non titulaire, au Budget Primitif Tourisme et Jeunesse 2017.

Vote pour à l'unanimité

21. Recrutement employés saisonniers – surveillance plage saison 2017- DCM n° 17/041317

Considérant qu'il convient de procéder au recrutement du personnel affecté à la surveillance de la plage, proposition de créer les postes suivants à temps complets, pour la saison estivale 2017 :

* du 3 au 9 Mai et du 26 Juin au 7 Septembre 2017 :

- 1 Chef de Plage adjoint

* du 1er Juillet au 3 Septembre 2017 :

- 1 Chef de Plage
- 1 Sauveteur Qualifié

* du 8 Juillet au 3 Septembre 2017 :

- 5 Chefs de Poste
- 5 Sauveteurs Qualifiés

précisions faites que :

- ces agents seront rémunérés sur les bases suivantes :
 - le Chef de Plage sur la base de l'Indice Brut 430, Majoré 380
 - le Chef de Plage Adjoint sur la base de l'Indice 423, Majoré 376
 - les Chefs de Poste sur la base de l'Indice Brut 417, Majoré 371
 - les Sauveteurs Qualifiés sur la base de l'Indice Brut 351, Majoré 328.
- qu'ils seront autorisés à effectuer des heures supplémentaires à concurrence de 25 heures par mois,
- la dépense correspondante est prévue à l'article 6413 – personnel non titulaire, au Budget Primitif Tourisme 2017.

Vote pour à l'unanimité

22. Modification du règlement d'application du temps de travail au 1er mai 2017– DCM n° 17/041318

Considérant qu'il convient de fixer de nouvelles modalités d'organisation du temps de travail, et vu l'avis favorable du Comité technique dans sa séance du 30 mars 2017, propositions:

- d'annuler le Règlement d'Application du Temps de Travail voté le 26 mars 2015,
- d'approuver le nouveau règlement relatif à l'organisation du temps de travail du personnel de la Mairie, qui prendra effet à compter du 1^{er} Mai 2017.

Vote pour à l'unanimité

23. Modification du Règlement du Compte Epargne temps au 1er mai 2017 – DCM n° 17/041319

Considérant qu'il convient de modifier le règlement du Compte Epargne Temps mis en place dans la collectivité par délibération du Conseil Municipal du 26 Mars 2015 et modifié par délibérations du 17 décembre 2015 et 29 septembre 2016 ; et vu l'avis favorable rendu par le Comité technique lors de sa séance du 30 mars 2017 ? proposition:

- d'approuver la modification de l'article 4 du règlement du Compte Epargne Temps du personnel de la Mairie, qui prendra effet à compter du 1^{er} Mai 2017.

Vote pour à l'unanimité

24. Modification du règlement des heures supplémentaires au 1er mai 2017– DCM n° 17/041320

Considérant qu'il convient de modifier les modalités de récupération des heures supplémentaires/complémentaires, et vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 30 mars 2017, proposition d'annuler et de remplacer le règlement des heures supplémentaires/complémentaires des agents de la Commune visé ci-dessus, par un nouveau règlement, à compter du 1^{er} Mai 2017.

Vote pour à l'unanimité

25. Recrutement Adjoint Technique Principal 2ème classe contractuel – DCM n° 17/041321

Considérant l'accroissement d'activités au sein du service technique; proposition de créer à compter du 1er juin 2017 et jusqu'au 31 mai 2018 :

- un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe contractuel à temps complet qui aura pour mission principale l'entretien du réseau électrique de la Commune, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 444, Majoré 390 correspondant au 9ème échelon de l'échelle C2 ;

précisions faites que :

- cet agent sera autorisé à effectuer des heures supplémentaires pendant la durée de son contrat.
- la dépense correspondante est prévue à l'article 64131 – personnel non titulaire, au Budget Primitif 2017.

Vote pour à l'unanimité

D - URBANISME

26. Rétrocession parcelle AM 740 appartenant à RAMBIER Aménagement – DCM n° 17/041322

Propositions :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle appartenant à Rambier Aménagement, cadastrée AM 740 pour une contenance de 513 m²,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Maître GONDARD, notaire à CAZOULS LES BEZIERS, pour l'élaboration de l'acte inhérent à cette acquisition ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;
- précisions étant faites que :

- cette parcelle intégrera le domaine public de la Commune.
- les frais dudit notaire pour l'élaboration de cet acte sont à la charge de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

27. Avis sur la Plan de Prévention des Risques Inondations – phase concertation – DCM n° 17/041323

Considérant qu'une réunion publique s'est tenue le lundi 20 mars 2017, salle polyvalente de l'école primaire, et qu'aucune opposition particulière de la part de la population n'a été formalisée, concernant le dossier de Plan de Prévention des Risques Inondations – phase concertation, proposition de donner un avis favorable au projet de PPRI.

Vote pour à l'unanimité

28 – Avis modification simplifiée n° 4 – PLU de SERIGNAN – DCM n° 17/041314

Proposition de donner un avis favorable à la modification simplifiée n° 4 du PLU de SERIGNAN, ayant pour objet de rectifier une erreur de tracé intervenue lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par décision du 24 septembre 2012, au titre duquel un lotissement dûment autorisé s'est trouvé classé en zone « à urbaniser » (AUZ1).

Vote pour à l'unanimité

E - QUESTIONS DIVERSES

29. Questions orales : Sans objet

30. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) : Sans objet

31. Informations municipales : Sans objet

A Vendres, le 20 avril 2017

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 15 juin 2017

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 15 présents - quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Catherine LIMORTE est nommée secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour :

Demande ajout d'un point :

Point 14 bis : Autorisation signature convention ENT

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 13 avril 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017.

Vote pour à l'Unanimité, après modification

A – ADMINISTRATION GENERALE

4. Communication des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 29 mars 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

17/03 du 17 mars 2017 : Décision d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Contentieux Commune de VENDRES/TBM Construction

Décisions :

- d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier au nom et pour le compte de la Commune aux fins d'un recours indemnitaire dans le cadre du contentieux TBM Construction,
- de désigner Maître Chantal GIL, avocat plaidant, pour défendre la Commune dans ce contentieux.

17/05 du 18 avril 2017 – Assurance GROUPAMA – Avenant n° 2 Contrat Flotte Auto

Décision de conclure l'avenant n° 2 au contrat Flotte Auto au 3 avril 2017 avec GROUPAMA qui met à jour le parc des véhicules de la Commune assurés, en fonction de l'évolution de ceux-ci durant l'année 2016 et portant la prime annuelle au 1er janvier 2017 à 8 364, 54 € TTC.

17/06 du 27 mars 2017 - Animation par « La Bienvenida » pour la Fête de la Transhumance

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation de la fête de la Transhumance par « La Bienvenida » qui s'est déroulée le 27 mai 2017, pour la somme de 1 000, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/07 du 4 avril 2017 – Animation par « Les Zik'Goto » pour le marché nocturne

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation du marché nocturne par « Les Zik'Goto » qui se déroulera le 19 juillet 2017, pour la somme de 600, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/08 du 13 avril 2017 : Animation par « Steph'acoustic » pour le marché nocturne

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation du marché nocturne par « Steph'acoustic » qui se déroulera le 26 juillet 2017, pour la somme de 350, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/09 du 13 avril 2017 : Animation par « Pascal Chappert » pour le marché nocturne

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation du marché nocturne par « Pascal Chappert » qui se déroulera le 9 août 2017, pour la somme de 200, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/10 du 4 avril 2017 : Animation par « Les Zik'Goto » pour le marché nocturne

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation du marché nocturne par « Les Zik'Goto » qui se déroulera le 16 août 2017, pour la somme de 600, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/11 du 27 mars 2017 - Animation par « Ricoune » pour la Féria de Vendres

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation de la Féria de Vendres par « Ricoune » qui se déroulera le 23 juin 2017, pour la somme de 800, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/12 du 4 mai 2017 – Contrat de maintenance logiciel DESCARTES

Décision de signer le contrat de maintenance pour les logiciels DESCARTES, cadastre et réseaux, pour l'année 2017, pour un montant de 246, 97 € Hors Taxes.

17/13 du 5 mai 2017 – Décision de défendre en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre la SARL Bananas Beach Club – Annulation de l'arrêté de permis de construire n° 034 329 16 Z0037 en date du 8/02/2017

Décisions :

- de défendre à l'instance devant le Tribunal Administratif de Montpellier au nom et pour le compte de la Commune de Vendres suite à la requête déposé en date du 6 avril 2017 par la SARL Bananas Beach Club,
- de désigner Maître Chantal GIL, avocat plaident, pour défendre la Commune dans ce contentieux.

Présentation

5. Tirage au sort jurés d'Assises

Proposition de procéder au tirage au sort annuel des 6 jurés d'Assises pour l'année 2018, à partir de la liste électorale.

Tirage au sort

6. Autorisation signature convention logement renforts Gendarmerie – saison 2017 – DCM n° 17/061501

Dans le cadre du logement des renforts de la Gendarmerie pour la saison 2017, proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention qui liera l'ensemble des parties prenantes, à savoir : le Lycée Marc Bloch de SERIGNAN, la Région Occitanie, le Groupement Départemental de Gendarmerie et les Communes de VALRAS-PLAGE, SERIGNAN et VENDRES, conclue pour la période du 7 juillet au 31 août 2017.

Vote pour à l'unanimité

7. Autorisation signature convention d'utilisation du Collège Françoise Giroud – DCM n° 17/061502

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention qui liera l'ensemble des parties prenantes, à savoir : le Collège de Vendres qui, pour la saison 2017, propose de loger un centre de vacances dans ses locaux, le Conseil Départemental, l'organisateur Animation Vacances Loisirs de Saint Florentin et la Commune de Vendres.

Vote pour à l'unanimité

8. Autorisation signature convention logiciel PVe – DCM n° 17/061503

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance avec Logitud Solutions, pour le logiciel PVe, utilisé par la Police Municipale pour la gestion des Procès Verbaux Electroniques, pour un montant de 594 € HT par an, pour une durée d'un an (renouvellement tacite pour un an, deux fois maximum).

Vote pour à l'unanimité

9. Autorisation signature convention d'Occupation du Domaine Public SARL Le Petit Train de Valras – DCM n° 17/061504

Considérant que la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public, relative à l'autorisation pour la SARL Le Petit Train de Valras d'emprunter, lors de la saison estivale, les voies de circulation du bord de mer, signée pour 3 ans en 2014, est arrivée à terme, proposition d'autoriser Monsieur le Maire à en signer une nouvelle, identique à la convention initiale et ce, pour une durée de 3 ans.

Vote pour à l'unanimité

10. Autorisation signature convention HERAULT SPORT – Tournée Départementale d'Eté 2017 – DCM n° 17/061505

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec HERAULT SPORT, qui formalise, pour la 31^e année consécutive, sa « Tournée Départementale d'été » avec sa traditionnelle étape sur la Commune prévue le 27 juillet prochain. Les activités proposées cette saison sont : le volley-ball, l'athlétisme, le beach-tennis, la lecture., ainsi qu'une animation environnement.

Vote pour à l'unanimité

11. Autorisation signature convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la Domitienne – Fête de la Mer et Nocturnes du Chichoulet – DCM n° 17/061506

Considérant :

- que la Commune est organisatrice de la fête de la mer et de 5 nocturnes qui doivent se dérouler sur le site du Port du Chichoulet à VENDRES, respectivement les 19, 26 juillet et 3, 9 et 16 août 2017,
 - que la Communauté de Communes La Domitienne est gestionnaire du site,
- proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public à titre gracieux relatives à l'organisation de ces manifestations soumis par Monsieur le Président de la Domitienne,

Vote pour à l'unanimité

12. Revalorisation au 1er Février 2017 de l'Indemnité de Fonction du Maire – DCM n° 17/061507

Vu le nouvel indice brut terminal (1022) de l'échelle indiciaire de rémunération des personnels des collectivités territoriales prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, et considérant qu'il convient d'appliquer cette nouvelle valeur de référence au 1er février 2017, proposition de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour une population de 2 462 habitants, à compter du 1er Février 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins 3 abstentions (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mme Danielle ALEXANDRE, Mme Pascale BAPTISTE)

13 Revalorisation au 1er Février 2017 de l'Indemnité de Fonction des Adjoints – DCM n° 17/061508

Vu le nouvel indice brut terminal (1022) de l'échelle indiciaire de rémunération des personnels des collectivités territoriales prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, et considérant qu'il convient d'appliquer cette nouvelle valeur de référence au 1er février 2017, proposition de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire à 15 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour une population de 2 462 habitants, à compter du 1er Février 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins 3 abstentions (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mme Danielle ALEXANDRE, Mme Pascale BAPTISTE)

14 Revalorisation au 1er Février 2017 de l'Indemnité de Fonction des Conseillers Municipaux Délégués – DCM n° 17/061509

Vu le nouvel indice brut terminal (1022) de l'échelle indiciaire de rémunération des personnels des collectivités territoriales prévu par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, et considérant qu'il convient d'appliquer cette nouvelle valeur de référence au 1er février 2017, proposition de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Conseillers Municipaux délégués à 4, 5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour une population de 2 462 habitants, à compter du 1er Février 2017.

Vote pour à l'unanimité, moins 3 abstentions (M. Jean-Claude LACHAMBRE, Mme Danielle ALEXANDRE, Mme Pascale BAPTISTE)

14 Bis. Autorisation signature convention de partenariat pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail avec l'Académie de Montpellier – DCM n° 17/061510

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer , avec l'Académie de Montpellier, une convention ayant pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre d'un espace numérique de travail (ENT) pour les élèves des écoles de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

B – FINANCES

15. Avis rapport Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – DCM n° 17/061511

Vu le Rapport de la séance n°2 de la Commission d' Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) entre la Communauté de Communes La Domitienne et les Communes membres qui

s'est réunie le 19 avril 2017 et considérant que ce rapport n'apporte aucune observation particulière, proposition d'approuver ce rapport de la CLECT présenté par Monsieur le Maire.

Vote pour à l'unanimité

16. Convention Conditions de Recouvrement des Produits Locaux – DCM n° 17/061512

Considérant :

- la mise en œuvre concrète de la sélectivité de l'action en recouvrement au niveau local qui devra faire l'objet d'une convention dédiée entre l'ordonnateur et le comptable afin de formaliser leurs objectifs partagés, et ceux propres à chacun des services ordonnateur ou comptable et présenter un certain nombre d'engagements communs,
 - le Décret n°2017-509 du 7 avril 2017 qui relève le seuil des créances non fiscales des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux ainsi que celles des Etablissements Publics de Santé à l'exception des droits au comptant, qui ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret., seuil fixé à 15 € afin, notamment, d'optimiser l'action en recouvrement et économiser des dépenses de facturation,
- proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Vote pour à l'unanimité

17. Charte Qualité Agence de l'Eau – Travaux de réhabilitation du Réseau Assainissement Vendres Village Tranche 2 – DCM n° 17/061513

Vu :

- la Délibération n° 15/0326 14 du 26 mars 2015 qui autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, une subvention destinée à financer la deuxième tranche de travaux de réhabilitation du réseau assainissement du village ;
- la Charte Régionale pour la Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en Languedoc Roussillon du 4 décembre 2013 ;

Propositions :

- d'approuver la réalisation de la deuxième tranche de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de Vendres Village selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement et d'eau potable en Languedoc Roussillon ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet, et prendre toutes décisions relatives.
- d'autoriser le Département à percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau pour le compte de la Commune dans le cadre du guichet unique départemental assainissement.

Vote pour à l'unanimité

18. Remboursement frais d'assainissement SARL Sun Beach – l'Aréna - DCM n° 17/061514

Proposition de faire procéder au remboursement de frais de vidanges de fosses facturés à la SARL Sun Beach pour l'exploitation de la concession de plage l'ARENA durant la saison estivale 2016

qui s'élèvent à 2 678,35 € (deux mille six cent soixante dix huit euros trente cinq centimes) T.T.C., précisions faites que :

la dépense sera mandatée sur le Budget Eau et Assainissement sur l'article 61523.

le remboursement effectué le 5 octobre 2016 justifié par délibération du 29 septembre 2016 ayant le même objet concernait la saison estivale 2015 et non 2016 comme inscrit par erreur sur la délibération N° 16/0929 14.

Vote pour à l'unanimité

19. Demande de subvention au Conseil Départemental – Acquisition d'un podium modulable – DCM n° 17/061515

Afin de permettre l'acquisition d'un podium modulable destiné aux diverses manifestations et animations culturelles qu'organise la Commune, propositions d'autoriser Monsieur le Maire à :

- - demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental,
- signer tous documents et dossiers relatifs à cette demande.

Vote pour à l'unanimité

20. Demande de subvention Département – FAIC 2017 – Réfection des voiries- DCM n° 17/061516

Considérant les devis établis par l'entreprise EUROVIA pour la réfection :

- de la rue Irénée Baptiste, pour un montant Hors Taxes de 54 941,20 €
- de la rue Tony Palazy, pour un montant Hors Taxes de 96 638,00 €

proposition d'autoriser Monsieur le Maire à demander une aide financière destinée à réaliser ces travaux estimés à un montant total Hors Taxes de **151 579,20 €**, auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du FAIC Patrimoine et Voiries 2017.

Vote pour à l'unanimité

21. Subvention Action Carnaval – DCM n° 17/061517

Considérant la demande d'aide financière qui émane de l'association de parents d'élèves F.C.P.E de VENDRES relative à l'organisation du carnaval 2017, propositions :

- de verser une subvention exceptionnelle à cette association d'un montant de 1 440,00 € (mille quatre cent quarante euros) destinée à couvrir une partie des frais d'organisation du Carnaval des enfants 2017, sachant que la dépense sera prévue à l'article 6574 : *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*, du Budget annexe JEUNESSE ,
- d'effectuer un virement de crédit d'un montant de 1 440,00 € de l'article 022 : *Dépenses imprévues* à l'article 6574 de ce même budget afin de permettre le mandatement de la subvention.

Vote pour à l'unanimité, moins une voix -celle de Monsieur VASSAKOS qui, en qualité de membre du bureau de ladite association- ne peut prendre part au vote

22. Subvention aide au CCAS – DCM n° 17/061518

Considérant :

- l'attribution par le CCAS d'un secours financier exceptionnel remboursable d'un montant de 1 500 euros à un agent de la Commune confronté à des problèmes financiers,

– le budget du CCAS qui ne peut faire face à une dépense de ce montant,

proposition d'attribuer au C.C.A.S une subvention d'un montant de 1 500,00 € qui sera mandatée sur l'article 657362 : *subvention de fonctionnement aux CCAS*, sachant qu'afin de permettre ce mandatement, un virement de crédit sera effectué sur cette imputation, depuis l'article 022 : Dépenses imprévues.

Vote pour à l'unanimité

C – PERSONNEL MUNICIPAL

23. Mise à disposition partielle de deux agents titulaires auprès de la Communauté de Communes « La Domitienne », service Tourisme - DCM n° 17/061519

Considérant la Loi NOTRE du 7 août 2015 et suite au transfert de compétence à la Communauté de Communes « la Domitienne » de la promotion tourisme à compter du 1er janvier 2017, proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition partielle des deux agents affectés au fonctionnement de l'office de tourisme pour la saison 2017, soit un adjoint technique et un adjoint administratif principal 2ème classe, à compter du 18 juin jusqu'au 3 septembre 2017.

Vote pour à l'unanimité

23. Indemnités Forfaitaires complémentaires pour élections– DCM n° 17/061520

Proposition, considérant le décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, et l'arrêté du 14 Janvier 2002 fixant le taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire lors des Elections Présidentielles aux agents qui ont travaillé ces jours-là et qui remplissent les conditions d'octroi, dans la double limite d'un crédit global et d'une somme individuelle.

Vote pour à l'unanimité

24. Modification du tableau des effectifs– DCM n° 17/061521

Suite à une réorganisation de certains services de la Commune , proposition d'adopter les modifications du tableau des effectifs par la création de :

- un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet à compter du 1er Juillet 2017,
- un poste d'A.T.S.E.M. Principal 2ème classe à Temps non Complet, à raison de 25 h 30 hebdomadaires à compter du 1er Septembre 2017.

Vote pour à l'unanimité

25. Recrutement adjoints d'animation contractuels Accueil Loisir Périscolaire – Ecole Primaire – DCM n° 17/061522

Propositions : - de créer, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), en temps périscolaire à l'école primaire :

- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel intervenant au sein de l'atelier « multi activités » à raison de 8 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel intervenant au sein de l'atelier « jardinage » à raison de 8 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint d'animation contractuel intervenant au sein de l'atelier « balle

ovale » à raison de 8 heures hebdomadaires,
pour la période du 11 Septembre 2017 au 29 Juin 2018.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés correspondants.

Vote pour à l'unanimité

26. Recrutement agent contractuel – service Jeunesse – DCM n° 17/061523

Considérant l'accroissement temporaire d'activités au sein du service jeunesse , propositions :

- de créer, à compter du 1er Septembre 2017 et jusqu'au 31 Août 2018 :
 - un poste d'A.T.S.E.M. Principal 2ème classe contractuel à temps non complet, à raison de 7 heures hebdomadaires qui aura pour missions l'accompagnement de l'enseignant et l'animation en cantine et en ateliers périscolaires, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 351, Majoré 328 correspondant au 1er échelon de l'échelle C2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Vote pour à l'unanimité

27. Recrutement agent contractuel – Ecole Municipale de Musique – DCM n° 17/061524

Considérant la nécessité de recruter un Assistant d'Enseignement Artistique contractuel qui aura pour mission l'enseignement du chant « musique actuelle » au sein de l'Ecole de Musique pour la rentrée 2017, propositions :

- de créer :
 - un poste d'assistant d'Enseignement Artistique non titulaire chargé de l'enseignement du chant, à temps non complet, à raison de 4 heures hebdomadaires, qui sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 366, Majoré 339 correspondant au 1er échelon dudit grade, pour une période allant du 1^{er} Septembre 2017 au 31 Août 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Vote pour à l'unanimité

28. Recrutement employés saisonniers – Surveillance Plage Saison 2017 – DCM n° 17/061525

Considérant que, suite à un coup de mer qui a entraîné la disparition d'une partie de la plage au droit du Poste de Secours «la Plage », il s'avère nécessaire de déplacer ce même poste et d'installer une vigie supplémentaire afin d'assurer au mieux la surveillance de la plage dans cette zone-là, propositions :

- de créer deux postes de sauveteurs qualifiés à temps complet pour la période du 1er juillet au 3 Septembre 2017, qui seront rémunérés sur la base de l'Indice Brut 351, Majoré 328.
- d'autoriser ces agents à effectuer des heures supplémentaires à concurrence de 25 heures par mois.

Vote pour à l'unanimité

D - URBANISME

26. Rétrocession voirie parcelle AM 816 pour 465 m² – DCM n° 17/061526

Propositions :

- d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AM 816 pour une contenance de 465 m², qui constitue pour partie le cheminement piétonnier et la

voirie réalisés lors de la création du lotissement « Les Aubépines » et qui, à ce jour, n'a jamais été rétrocédée administrativement à la commune.

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Maître GONDARD, notaire à CAZOULS LES BEZIERS, pour l'élaboration de l'acte inhérent à cette acquisition ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier ;

précisions étant faites que :

- cette parcelle intégrera le domaine public de la Commune.

- les frais dudit notaire pour l'élaboration de cet acte sont à la charge de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

27. Régularisation déplacement du Chemin Rural dit de Monplaisir à La Yole – DCM n° 17/061527

Considérant la demande du groupe SANDAYA qui souhaite régulariser une situation qui perdure depuis 1992 à savoir le déplacement du chemin rural de Monplaisir à La Yole, propositions :

- d'engager une double procédure :

- * acquisition de la bande de terre située en limite Est de la parcelle AX 505 ,une fois bornée, afin de recréer ledit chemin suite à une procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

- * vente du chemin existant après qu'il ait cessé d'être affecté à l'usage public, ce qui en l'espèce est déjà le cas, et suite à une enquête publique de 15 jours.

- d'autoriser Monsieur le Maire à saisir Maître GONDARD, notaire à CAZOULS LES BEZIERS, afin de formaliser cette opération, ainsi que de signer tout document s'y rapportant.

Vote pour à l'unanimité

E - QUESTIONS DIVERSES

29. Questions orales : Sans objet

30. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) : Départ de Monsieur MICOUD (La Domitienne)

31. Informations municipales : Sans objet

A Vendres, le 22 juin 2017

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 10 Août 2017

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 10 membres présents+ 3 procurations - quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Pascale GOUZY est nommée secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour :

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 15 juin 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juin 2017.

Vote pour à l'Unanimité

A – ADMINISTRATION GENERALE

4. Communication des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 29 mars 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

17/14 du 9 mai 2017 : Décision de défendre en justice devant le Tribunal Administratif de Montpellier contre la SARL Bnanas Beach Club – Annulation de l 'Arrêté de Permis de Construire n° 034 329 16 Z0038 en date du 13/02/2017.

Décisions :

1. de défendre à l'instance devant le Tribunal Administratif de Montpellier au nom et pour le compte de la Commune suite à la requête déposée en date du 13 avril 2017 par la SARL Bananas Beach Club,
2. de désigner Maître Chantal GIL, avocat plaident, pour défendre la Commune dans ce contentieux.

17/15 du 18 avril 2017 – Convention d'une mise à disposition de terrain

Décision de signer une convention de mise à disposition d'un terrain pour la Féria de VENDRES, pour la période du 14 juin au 10 juillet 2017, pour la somme de 600n € T.T.C.

17/16 du 6 juin 2017 - Tarif autorisation d'occupation du Domaine Public durant la Féria 2017

Décision de fixer le montant de la redevance d'occupation temporaire du Domaine Public, dans le cadre de la Féria 2017 à 650 €.

17/17 du 2 Mai 2017 – Animation par Concert de Joanda « Voyage au cœur de la Méditerranée » pour le diversiv'al

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation pour le Diversiv'al par « Concert de

Joanda » qui s'est déroulé le 27 mai 2017, pour la somme de 2 850, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/18 du 9 mai 2017 : Animation par Concert de Joanda « Voyage au cœur de la Méditerranée » pour le diversiv'al (Annule et remplace la précédente)

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation pour le Diversiv'al par « Concert de Joanda » qui s'est déroulé le 27 mai 2017, pour la somme de 2 500, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/19 du 6 juin 2017 : Animation par « Krompas Allegres » pour la Féria de VENDRES

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation par « Krompas Allegres » qui s'est déroulé le 25 juin 2017, durant la Féria de VENDRES, pour la somme de 900, 00 €uros Toutes Charges Comprises.

17/20 du 6 juin 2017 : Animation par « La Bienvenida » pour la Féria de VENDRES

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation par « La Bienvenida » qui s'est déroulée le 24 juin 2017, lors de la Féria de VENDRES, pour la somme de 900, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/21 du 6 juin 2017 - Animation par « Banda Mescladis » pour la Féria de Vendres

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation de la Féria de Vendres par « Banda Mescladis » qui s'est déroulée le 23 juin 2017, pour la somme de 800, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/22 du 19 juin 2017 – Animation par « Salim B. » pour la Féria de VENDRES

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation par « Salim B. » qui s'est déroulée le 24 juin 2017, lors de la Féria de VENDRES, pour la somme de 650, 00 € Toutes Charges Comprises.

17/23 du 5 mai 2017 – Animation pour la Féria de VENDRES

Décision de signer un contrat d'engagement pour une animation sur la Commune de VENDRES par Messieurs BEUVELET et LEHR qsi s'est déroulée le 24 juin 2017, pour la somme de 254 € Hors Taxes.

17/24 du 26 juin 2017 : Animation par « En Catimini » pour la fête de quartier

Décision de signer un contrat d'engagement pour l'animation par « En Catimini » pour la fête de quartier qui s'est déroulée le 8 août 2017, pour la somme de 400, 00 E Toutes Charges Comprises.

17/25 du 20 juillet 2017 : Animation pour la Fête de la Mer de VENDRES par le groupe « Trait d'Union Perier »

Décision de signer un contrat d'engagement pour une animation par l'orchestre « Trait d'Union Perier » qui s'est déroulée l 3 août 2017, pour la somme de 3 880 € Hors Taxes.

17/26 du 25 juillet 2017 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable sur la Commune de VENDRES

Décision d'attribuer le marché à procédure adaptée de type accord cadre avec un seul opérateur « Travaux de réhabilitation des réseaux d'Assainissement et d'Alimentation en Eau Potable de la Commune de VENDRES », pour une durée de 1 an à compter de la notification du marché, renouvelable 3 fois par période de 1 année, au Groupement d'Entreprises SEE BESSIERE/EUROVIA dont SEE BESSIERE – Avenue de Poilhes -34310 CAPESTANG est mandataire, pour un montant compris entre 0 et 500 000 € HT par an.

17/27 du 25 juillet 2017 : Attribution de Marché Travaux de renforcement des postes de relevage – Assainissement de Vendres Littoral

Décision d'attribuer le marché à procédure adaptée Travaux de renforcement des postes de relevage – Assainissement de Vendres Littoral au groupement d'entreprises SUEZ/SPIE dont SUEZ – 8 rue

Evariste Galois – 34535 BEZIERS – est mandataire, pour un montant de 224 253 € H.T ; (comprenant l'offre de base, + les options PS n° 2 pour les postes de relevage Pluton et Japet et PS n° 3 pour les postes de relevage Pluton et Japet).

17/28 du 25 juillet 2017 : Décision de défendre en justice devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER contre la SARL Camping La Plage – Référé expertise érosion de la plage

Décisions :

-- de défendre à l'instance devant le Tribunal Administratif de Montpellier au nom et pour le compte de la Commune suite à la requête déposée par la SARL Camping La Plage,
- de désigner Maître Chantal GIL, avocat plaident, pour défendre la Commune dans ce contentieux.

Présentation

5. Autorisation signature acte d'engagement Marché Préparation, Fourniture et Livraison de repas en liaison froide - DCM n° 17/081001

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de fourniture, préparation et livraison en liaison froide signé avec la société Elres - Elior France Enseignement, arrivant à terme le 31 août prochain. Celui a donc été relancé dans le cadre d'un accord cadre marché sur procédure adaptée (liée au caractère social du marché) et est composé de deux lots : l'un concerne les repas des écoles et ALSH (budget jeunesse et livré/réchauffé à la cuisine du groupe scolaire) et l'autre concerne la crèche (budget CCAS et livré et réchauffé à la crèche). Ce marché est proposé pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Vote pour à l'unanimité

6. Représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole Maternelle – DCM n° 17/081002

Considérant le souhait de Monsieur Richard VASSAKOS, alors désigné par cette même délibération en qualité de membre titulaire pour représenter la Commune au sein du Conseil de l'Ecole Maternelle, de ne plus siéger, compte tenu de sa récente élection au poste de président de la FCPE, proposition de désigner Monsieur Michel ROYO, candidat, pour le remplacer.

Vote pour à l'unanimité

7. Autorisation signature convention RSED 2017 Domitienne – DCM n° 17/081003

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes La Domitienne, pour l'année 2017, la convention de Redevance Spéciale d'Elimination des Déchets, ainsi que son règlement, ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'exécution de la collecte et du traitement des déchets assimilés aux ordures ménagères ne provenant pas des ménages, ainsi que la facturation du service correspondant, sachant que la redevance spéciale s'applique à tous les producteurs de déchets de plus de 1 100 litres par semaine d'ordures ménagères qui ne sont pas issues des ménages et qui font appel à la Collectivité pour la collecte et le traitement de leurs déchets.

Le coût de ce service, pour l'année 2017, sera facturé à la Commune 11 750, 06 € (idem 2016).

Vote pour à l'unanimité

8. Autorisation signature convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action de médiation scolaire avec la Domitienne – DCM n° 17/081004

Dans le cadre de son partenariat avec la Maison René Cassin, Maison d'Accès au Droit, la Domitienne a transmis à la Commune un projet de convention tripartite impliquant l'école primaire

de la Commune afin d'y mettre en œuvre une action de médiation scolaire, dont l'objectif premier est la responsabilisation des élèves dans la gestion des conflits.

Cette activité consiste à former 20 élèves par école (pour Vendres, cela concerne les élèves de CE2-CM1-CM2) et s'articule autour de deux axes :

1. médiation scolaire entre élèves
2. médiation scolaire entre élèves et adultes

Le projet de médiation scolaire s'échelonne sur l'année scolaire 2017-2018. Le cycle de formation, se décompose en 4 phases, organisées par la Maison René Cassin :

1. sensibilisation des adultes et désignation de l'adulte coordonnateur du projet
2. sensibilisation des élèves
3. formation des élèves médiateurs
4. supervision groupe de médiateurs

le tout pour un montant de 1 500 € pris en charge par la Communauté de Communes.

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Vote pour à l'unanimité

9. Autorisation signature convention chasse avec le Département de l'Hérault – DCM n° 17/081005

Afin de permettre aux chasseurs de la Commune de chasser sur les terrains du Département, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer , avec ce dernier, une convention, consentie à titre gratuit.

En effet, le Département a cédé à diverses Communes les droits de chasse qu'il détient sur leur territoire, ces droits ont ensuite été rétrocédés par les Communes aux associations ou syndicats de chasse locaux.

La dernière convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler.

Vote pour à l'unanimité

10. Autorisation signature convention d'Objectifs et de Financement Fonds « Publics et de Territoires 2017 » avec la CAF de l'Hérault – DCM n° 17/081006

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signée avec l'Etat pour la période 2013 à 2017, la branche famille de la Caf poursuit les 3 objectifs suivants :

- développer une offre d'accueil à même de mieux répondre aux besoins des familles,
- accroître l'accessibilité à l'offre de service « enfance et jeunesse »,
- accompagner la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Ces objectifs s'inscrivent dans une dynamique notamment en direction des adolescents.

Un fonds « publics et territoires » est créé pour poursuivre cette dynamique.

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF de l'Hérault, une convention qui encadre les modalités d'intervention et de versement d'une aide au fonctionnement, visant à soutenir un projet qui doit permettre de répondre à un des axes d'intervention, et notamment celui de « soutenir les projets portés par des adolescents ».

L'objet du projet financé est : « Axe 3 – Mobilité – Connaissance des capitales - LONDES », pour

lequel la CAF s'engage à verser à la Commune une aide financière au fonctionnement d'un montant de 5 451 €.

La présente convention est conclue du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Vote pour à l'unanimité

B – PERSONNEL MUNICIPAL

11. Adhésion au groupement de commandes d'E.P.I. initié par le CDG 34 – DCM n° 17/081007

Considérant l'obligation des autorités territoriales de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité ces dernières doivent fournir des équipements de protection individuelle de ses agents. Il s'agit notamment de vêtements de protection, de casques ou encore de visières de sécurité. Actuellement, chaque entité territoriale achète, pour son propre compte, lesdits équipements de protection individuelle.

Afin de favoriser l'acquisition d'appareillages de qualité à moindre coût, lors de la séance du 28 mars 2017, le Conseil d'administration du CDG 34 a décidé de créer un groupement de commandes.

Proposition d'adhérer audit groupement de commande initié par le CDG 34 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ce dernier une convention constitutive dans laquelle sont décrites les modalités de fonctionnement de l'achat mutualisé. Le CDG 34, instigateur du dispositif est désigné coordonnateur du groupement de commandes.

Vote pour à l'unanimité

12. Indemnités Forfaitaires Complémentaires pour Elections – DCM n° 17/081008

Proposition, considérant le décret n° 2002-63 du 14 Janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, et l'arrêté du 14 Janvier 2002 fixant le taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires, d'attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire lors des Elections Législatives aux agents qui ont travaillé ces jours-là et qui remplissent les conditions d'octroi, dans la double limite d'un crédit global et d'une somme individuelle.

Vote pour à l'unanimité

13. Recrutement agent contractuel Service Jeunesse – DCM n° 17/081009

Considérant l'accroissement temporaire d'activités au sein du service jeunesse ; propositions :

- de créer à compter du 1er Septembre 2017 et jusqu'au 31 Août 2018 :

- un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps non complet, à raison de 14 h 30 hebdomadaires qui aura pour missions l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire et l'entretien des bâtiments scolaires, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 347, Majoré 325 correspondant au 1er échelon de l'échelle C1;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

Vote pour à l'unanimité

14. Modification rémunération des saisonniers surveillance plage – DCM n° 17/081010

Considérant les qualifications particulières et les compétences nécessaires à la pratique du sauvetage en mer, proposition de modifier à compter du 1er juillet 2017, la rémunération des emplois précédemment créés, à savoir :

- le Chef de Plage sur la base du 8ème échelon du grade d'opérateur des APS principal - Indice Brut 499, Majoré 430
- le Chef de Plage Adjoint sur la base du 12ème échelon du grade d'opérateur des APS qualifié - Indice 479, Majoré 416
- les Chefs de Poste sur la base du 11ème échelon du grade d'opérateur des APS qualifié - Indice Brut 471, Majoré 411
- les Sauveteurs Qualifiés sur la base du 7ème échelon du grade d'opérateur des APS qualifié - Indice Brut 403, Majoré 364.

Vote pour à l'unanimité

C – FINANCES

15. Virement de crédit Budget Tourisme – DCM n° 17/081011

Considérant que les crédits disponibles à l'article 6413 : *personnel non titulaire* sont insuffisants sur le Budget Tourisme 2017 pour permettre le mandatement de la paye du mois d'Août, proposition de voter un virement de crédits d'un montant de 21 000,00 € (vingt et un mille euros) de l'article 022 : *Dépenses imprévues* à l'article 6413 *personnel non titulaire* sur le Budget Tourisme 2017.

Vote pour à l'unanimité

16. Modification tarif rachat parcelles carré communal cimetière vieux par les familles – DCM n° 17/091012

Propositions :

- de modifier le tarif des 94 parcelles du carré communal du cimetière vieux à 50 € chacune,
- de fixer la durée de ces concessions à 50 années.

Vote pour à l'unanimité

17. Mandat spécial pour déplacement de 3 élus – DCM n° 17/081013

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à donner à titre dérogatoire un mandat spécial à Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire, à Madame Catherine LIMORTE, 1ère Adjointe et à Madame Yolande ROTH, Conseillère Municipale, dans le cadre de leur déplacement à BILIN, en Palestine, pour le travail préparatoire au jumelage avec cette Commune, précisions faites que les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Mesdames Catherine LIMORTE et Yolande ROTH, sur présentation d'un état de frais, en accord avec Monsieur le Trésorier.

Vote pour à l'unanimité

D – URBANISME

18. Rétrocession voirie Parc de Vénus II à la Commune - DCM n° 17/081014

Propositions :

- de procéder à l'acquisition, pour l'euro symbolique, de la parcelle AN 580 d'une contenance de 813 m², constituant les voiries, réseaux et espaces verts du lotissement Parc de Vénus 2, suite à la demande des 8 propriétaires riverains,
- de saisir Maître GONDARD, notaire, afin de formaliser cette rétrocession et de l'autoriser à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant. Il est à noter que Me GONDARD sera associé à Me ROIG, notaire à CUXAC d'AUDE, qui a créé l'ASL et a vendu les lots lors de la

commercialisation du lotissement,
précision étant faite que cette parcelle intégrera le domaine public de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

E - QUESTIONS DIVERSES

19. Questions orales : Sans objet

20. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

21. Informations municipales : Sans objet

A Vendres, le 17 Août 2017

***Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ***

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du Jeudi 28 Septembre 2017

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 12 membres présents+ 2 procurations - quorum atteint

1. Désignation du Secrétaire de Séance

Madame Yolande ROTH est nommée secrétaire de séance.

Unanimité

2. Approbation de l'Ordre du Jour :

Vote pour à l'Unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 10 Août 2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 Août 2017.

Vote pour à l'Unanimité

A – ADMINISTRATION GENERALE

4. Communication des décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 29 mars 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

17/29 du 8 Août 2017 : Décision de signature convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances dans le cadre du Groupement de Commandes avec la Domitienne.

Décision de signer la convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances dans le cadre du Groupement de Commandes « La Domitienne » avec RISK Partenaires (54203 TOUL), pour un montant de 1 500 € H.T.

17/30 du 29 août 2017 – Reconduction de Marché – Marché à Bons de Commande Travaux Voirie/Chemins Ruraux

Décision de reconduire pour la troisième et dernière fois, pour une durée de un an, à compter du 1er octobre 2017, le contrat liant la Commune à la société EUROVIA (34500 BEZIERS), pour un montant compris entre 100 000 € H.T. Et 400 000 € H.T. par an.

17/32 du 14 septembre 2017 - Virement de Crédit N° 2 Budget JEUNESSE

Décision d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 100, 00 euros de l'article 022 : *Dépenses Imprévues* à l'article 673 : *Titres annulés sur exercice antérieurs, pour des régularisations comptables découlant de la régie des services extrascolaires.*

Présentation

5. Adjudication lots de plage 4 et 7- DCM n° 17/092801

Considérant que , suite à la mise en adjudication des lots de plage 4 et 7 de la commune début 2017, aucune candidature n'a été reçue., décisions :

- de remettre en concurrence ces lots selon la procédure de délégation de service public prévue par l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, et ce pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver le principe de la délégation de service public telle que définie par l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 pour organiser la mise en concurrence des lots n° 4 et 7 de la plage de Vendres,
- la mise en concurrence de ces lots, selon les modalités suivantes :
 - lot n°4 - location de matériel de plage avec restauration
 - lot n°7 : location de matériel de plage avec buvette
- d'adopter le règlement de consultation ci-joint, qui fixe notamment :
 - l'objet de la mise en concurrence,
 - les conditions dans lesquelles elle sera assurée,
 - la présentation des offres,
 - le jugement des offres,
 - les renseignements complémentaires.

Vote pour à l'unanimité

6. Tarifs lots de plage 4 et 7– DCM n° 17/092802

Suite à l'approbation de la mise en adjudication des lots de plage 4 et 7 par le Conseil Municipal pour la période 2018-2022, il est nécessaire de déterminer les tarifs minimums de mise en concurrence.

Les tarifs par type d'activité tels que définis par délibération le 31 mars 2016 sont les suivants :

* en part fixe les tarifs minimum suivants :

- location de matériel avec Restauration (lot 4) : 22 €/m²
- location de matériel avec Buvette (lot 7) : 12 €/ m²

Ces tarifs étaient actualisés chaque année selon les modalités définies dans le cahier des charges de la concession de plage attribuée à la Commune et calculée à partir de la redevance 2017,

* en part variable un minimum de

De	A	%
250 001 € de Chiffre d'Affaires	300 000 € de Chiffre d'Affaires	0,5 % du Chiffre d'Affaires
300 001 € de Chiffre d'Affaires	350 000 € de Chiffre d'Affaires	0,75 % du Chiffre d'Affaires
350 001 € de Chiffre d'Affaires	400 000 € de Chiffre d'Affaires	1 % du Chiffre d'Affaires
400 001 € de Chiffre d'Affaires	450 000 € de Chiffre d'Affaires	1,25 % du Chiffre d'Affaires
450 001 € de Chiffre d'Affaires	500 000 € de Chiffre d'Affaires	1,5 % du Chiffre d'Affaires
500 001 € de Chiffre d'Affaires		2 % du Chiffre d'Affaires

Vote pour à l'unanimité

7. Création emplacements cimetière neuf – DCM n° 17/092803

Propositions d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer: 20 concessions simples (3, 90 m²) et 4 concessions doubles (7, 80 m²) au cimetière neuf,
- effectuer la mise à la vente de ces dernières concessions au prix, respectivement de 400 € et 700 €

(au lieu 687 € auparavant),

- fixer le prix des concessions triples à 1000 € (au lieu de 990 € auparavant),

précisions étant faites que :

- ces concessions du cimetière neuf de la Commune seront cinquantenaires

- ces tarifs s'appliqueront désormais aux futures concessions qui pourraient être créées dans le cimetière neuf de la Commune de VENDRES.

Vote pour à l'unanimité

8. Autorisation signature convention Environnement Numérique de Travail année scolaire 2017/2018 – DCM n° 17/092804

Suite à la signature, avec l'Académie de Montpellier, et pour l'année scolaire 2016/2017, d'une convention ayant pour objet de définir le cadre général de la mise en œuvre de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) pour le 1er degré, proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année scolaire 2017/2018, une nouvelle convention, sachant que :

- le montant de sa participation est fixée à 50 euros TTC par école et par an, calculée sur la base de : 1, 50 TTC par élève,

- cette dernière serait conclue pour une durée allant de la signature de celle-ci et jusqu'au 31 octobre 2021.

Vote pour à l'unanimité

9. Autorisation signature contrat d'accès au progiciel Fiscalité et conditions d'assistance téléphonique – DCM n° 17/092805

La Domitienne a souhaité mettre en place un observatoire fiscal via la société GFI et a négocié les modalités et les conditions financières au travers desquelles les communes membres de la Domitienne peuvent y souscrire.

Ainsi, elle s'est dotée d'OFEA WEB, outil informatique d'expertise et d'analyse de la fiscalité des ménages et des professionnels d'observatoire fiscal, délivré par la société GFI.

Par le biais d'un contrat, et moyennant une participation annuelle de 390 euros, cet outil serait mis à disposition de la Commune.

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat avec la société GFI

Vote pour à l'unanimité

10. Création commission extra municipale du Patrimoine – DCM n° 17/092806

Dans le cadre de la création d'une commission extra municipale du Patrimoine, qui viendrait en appui du groupe de travail « Patrimoine et Cadre de Vie et Environnement » , proposition de désigner :

- Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire, membre de droit, et Président de la Commission

- Madame Catherine LIMORTE, Adjointe au Maire,

- Monsieur Gérard ESTAQUE, Adjoint au Maire,

- Monsieur Richard VASSAKOS, conseiller municipal,

- Madame Yolande ROTH, conseillère municipale,

- Monsieur Christophe ROBIN, conseiller municipal,

en tant que membres du Conseil Municipal,

et :

- Monsieur Guy DIAZ, en tant que personne qualifiée,
- Monsieur le Président de l'Association Patrimoine et Nature, ou son représentant,
- Monsieur le Président de la FNACA, ou son représentant,
- Monsieur le Président de l'Association « Les Amis de VENDRES », ou son représentant.

Vote pour à l'unanimité

11. Approbation rapport annuel SIVU du Plateau de VENDRES– DCM n° 17/092807

Considérant les dispositions de l'Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le Président de l'EPCI adresse, chaque année, au Maire de chaque Commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement, proposition de prendre acte du contenu du rapport 2016 d'activités, accompagné du Compte Administratif 2016 du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Plateau de VENDRES.

Vote pour à l'unanimité

B – FINANCES

12. Avis rapports Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées La Domitienne des 14 juin, 6 septembre et 13 septembre 2017– DCM n° 17/081008

Proposition d'approuver les Rapports des séances des Commissions d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) entre la Communauté de Communes La Domitienne et les Communes membres qui se sont réunies les 14 juin, 6 septembre et 13 septembre 2017, précisions étant faites que le point N°3 de la séance du 13 septembre : Évaluation des charges définitives du transfert de compétence « promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme » fait état pour la Commune de VENDRES de 51 972,90 € de charges nouvellement transférées pour 576 972,90 € de taxe de séjour communale reversés au futur EPIC ; soit une attribution de compensation en faveur de la Commune augmentée de 525 000 €.

Vote pour à l'unanimité

13. Opposition perception par la Communauté de Communes de la Taxe de Séjour – DCM n° 17/092809

Considérant la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui élargit les compétences en matière de développement économique des Communautés de communes, comprenant notamment la compétence promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme, obligatoire depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes a décidé, lors du Conseil de Communauté du 13 septembre, après avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), réunie aussi le 13 septembre dernier:

- d'instituer la taxe de séjour telle que prévue par l'article L5211-21-I du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.);
- mais aussi de créer un office de tourisme intercommunal qui prendra la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

Monsieur le Maire précise que la constitution de cet E.P.I.C. induit le reversement obligatoire par les Communes membres du produit de leur taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal, conformément aux dispositions de l'article L. 133-7 du Code du tourisme.

Il rappelle :

- que la taxe de séjour est perçue depuis des années par la Commune de Vendres et que, notamment par délibérations du Conseil Municipal en date du 30 avril 2015, le régime de la taxe de séjour forfaitaire a été modifié, pour tenir compte notamment de l'article 67 de la loi de finances pour 2015, n°2014-1654 du 29 décembre 2014, modifiant en partie le régime de la taxe.

- que, par délibération du Conseil Municipal du 2 août 2016, la Commune s'était déjà opposée à la perception de la taxe de séjour par la Domitienne, mais de manière prématurée puisque la publication de la décision de la Communauté de Communes est intervenue ce jour, 28 septembre 2017.

Il propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal de renouveler cette opposition. L'objectif est de conserver la maîtrise des tarifs et des périodes de perception de la taxe sur le territoire communal.

Vote pour à l'unanimité

14. Virement de Crédit n° 2 Budget Principal DCM n° 17/092810

Considérant que :

-. Par délibération du 9 mars 2017, il a été décidé d'attribuer une subvention « action » à l'association Patrimoine et Nature destinée à couvrir des frais exceptionnels ;

- Monsieur le Trésorier nous demande de régulariser des mandatements d'emprunts de l'exercice 2014 ;

- Par délibération du 10 août 2017, il a été décidé de mandater les frais de mission remboursés aux trois élus titulaires d'un mandat spécial pour déplacement à Bilin en Palestine,

Propositions, afin d'éviter des dépassements de crédits que les trois points ci-dessus énoncés pourraient entraîner, de faire procéder aux virements de crédits budgétaires ci-dessous :

1. 1 484,88 € de l'article 022 *Dépenses imprévues* à l'article 6574 : *subvention de fonctionnement aux associations*

2. 6 000,00 € de l'article 022 *Dépenses imprévues* à l'article 1641 : *emprunts en euros*

3. 3 400,00 € de l'article 022 *Dépenses imprévues* à l'article 6532 : *frais de mission des élus*

Vote pour à l'unanimité

15. Virement de Crédit N° 1 Budget Assainissement et Eau Potable – DCM n° 17/092811

Considérant qu'à la demande de la Trésorerie, des mandatements d'échéances d'emprunts de l'exercice 2014 doivent être régularisées, proposition, afin d'éviter des dépassements en fin d'exercice de faire procéder à des virements de crédits budgétaires ci-dessous :

- 5 200,00 € de l'article 022 *dépenses imprévues* à l'article 66111 : *intérêts*

- 4 500,00 € de l'article 022 *dépenses imprévues* à l'article 1641 : *emprunts en euros*

Vote pour à l'unanimité

16. Amortissement Véhicule Néo – DCM n° 17/092812

Considérant l'acquisition d'un véhicule d'occasion CITROEN NEMO, mandaté le 19 juillet 2017 pour un montant de 6 400,00 euros (mandat n°145 bordereau 31) et rentré dans l'actif du budget annexe TOURISME sous le numéro d'inventaire « VEHICLES 2017-2182 », proposition d'amortir ce véhicule sur 7 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, soit 7 annuités de 914,28 euros.

Vote pour à l'unanimité

17. Amortissement Zodiac – DCM n° 17/092813

Considérant l'acquisition d'un ZODIAC destiné aux services de surveillance de la plage, mandaté le 22 juin 2017 pour un montant de 12 330,58 euros (mandat n°81 bordereau 23) et rentré dans l'actif du budget annexe TOURISME sous le numéro d'inventaire « PLAGE 2017-2182 », proposition d'amortir ce véhicule sur 7 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, soit 7 annuités de 1 761,51 euros.

Vote pour à l'unanimité

18. Remboursement de frais - DCM n° 17/092814

Considérant que le paiement de l'amphore acquise pour la « Fête de la Mer » n'étant pas accepté par mandat administratif, Monsieur le Maire a lui-même effectué la dépense ;

Proposition d'autoriser le remboursement de la somme de 18,78 € (dix huit euros soixante dix huit centimes) à ce dernier et d'ordonner l'établissement du mandat correspondant.

Vote pour à l'unanimité

19. Sponsors Féria – DCM n° 17/092815

Diverses entreprises et sociétés étant amenées à sponsoriser la Féria organisée par la Commune au mois de juin de chaque année, des paiements par chèques émis à l'ordre du Trésor Public sont remis en mairie ;

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement de ces chèques, proposition d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les chèques des sponsors de la Féria de Vendres et à faire procéder à l'émission des titres de recettes correspondants.

Vote pour à l'unanimité

20. Pacte performance Publique 2015-2020 – FPIC 2017 La Domitienne - DCM n° 17/092816

Vu la Délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2017 ayant pour objet le « Pacte Performance Publique 2015-2020 : FPIC 2017 – Répartition dérogatoire dite libre. Article L 2336-3, II, 2° du CGCT » qui,

- adopte la répartition dite « libre » et décide de retenir l'option d'un reversement par les services de l'administration préfectorale de la part intercommunale du FPIC au bénéfice des communes membres, selon les critères de droit commun, d'une part ;
- décide d'accroître la dotation de solidarité communautaire (D.S.C.) de 11 271,00 € (onze mille deux cent soixante et onze euros) afin de maintenir les équilibres financiers décidés dans le cadre du dernier avenant au Pacte Financier et Fiscal, d'autre part,

Proposition d'approuver la Délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2017, ci-dessus mentionnée.

Vote pour à l'unanimité

21. Demande subvention Conseil Départemental : pose plateaux traversants avenue du Languedoc (Amende de Police)- DCM n° 17/092817

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, afin de financer les travaux de création de 2 plateaux traversants, avenue du Languedoc, dont le montant est estimé à 18 000 euros hors taxes.

Vote pour à l'unanimité

22. Aide financière projet 4L Trophy Lycée Marc Bloch - DCM n° 17/092818

Proposition d'aider financièrement deux élèves du Lycée Marc BLOCH pour la mise en place de leur projet « 4L solidaires et les enfants du désert » et d'attribuer une aide financière d'un montant de 250,00 euros.

Vote pour à l'unanimité

23. Soutien à la proposition de l'Association des Maires Ruraux de France : don d'une subvention au Secours Populaire suite à l'ouragan IRMA – DCM n° 17/092819

Considérant la proposition des Maires Ruraux de France (A.M.R.F.) qui suggère aux Communes de venir en aide aux territoires sinistrés par l'ouragan IRMA, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France
- Croix Rouge
- Secours Populaire ;

proposition de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux Communes sinistrées en passant par la structure : Secours Populaire et de reverser la somme de 2 481,00 € - deux mille quatre cent soixante deux euros- soit un euro par habitant de la Commune, sur le compte de la structure Secours Populaire.

Vote pour à l'unanimité

C – PERSONNEL MUNICIPAL

24 . Modification du Tableau des Effectifs - DCM n° 17/092820

Suite à une réorganisation du service jeunesse de la Commune , proposition d'adopter les modifications du tableau des effectifs par la création de :

-un poste d'Adjoint Technique à Temps non Complet, à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 1er Octobre 2017.

Vote pour à l'unanimité

D - URBANISME

25. Acquisition parcelle AM 414 – DCM n° 17/092821

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la Roselière, proposition de procéder à l'acquisition de la parcelle appartenant à Monsieur Auguste BAYLET, cadastrée AM 414 pour une contenance de 130 m², pour un montant de 3 250 € (25€/m²), non compris les frais notariés, précision étant faite que cette parcelle intégrera le domaine public de la Commune.

Vote pour à l'unanimité

26. Approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune-DCM n° 17/092822

Monsieur le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 7 janvier 2010, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vendres a été approuvé puis annulé par une décision du Tribunal Administratif en date du 25 octobre 2012. **L'annulation du PLU** s'est traduite par un retour à l'application du document d'urbanisme antérieur, lequel est devenu caduc au 27 mars 2017.

Les travaux d'élaboration du PLU ont démarré en janvier 2016 et ont comporté à ce jour deux phases :

- ↳ L'établissement du diagnostic territorial
- ↳ L'Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le maire rappelle que le PADD a déjà été débattu en conseil municipal le 10 novembre 2016.

Le PADD ayant été modifié, la présente délibération annule et remplace celle du 10 novembre 2016.

Monsieur le Maire invite les élus à débattre sur le PADD . Ces derniers ayant assisté à plusieurs réunions à ce sujet, sont au courant du projet et n'émettent aucune réserve à l'encontre de ce dernier.

Vote pour à l'unanimité

E - QUESTIONS DIVERSES

27. Questions orales

28. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

29. Informations municipales

- Samedi 30 septembre : Fête des Vendanges
- Dimanche 1er octobre : Marche Bleue

A Vendres, le 5 Octobre 2017

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ



Mairie de VENDRES